puis l'usage de sirops, tels que sirop antiscorbutique, sirop de raifort iodé, sirop d'iodure de fer, administré, soit au malade même, soit à la nourrice, à la dose de 15 à 60 gr. par jour, suivant l'âge. En même temps, on donnera des tisanes amères; de plus, on fera usage de lotions locales émollientes et résolutives, de lavages avec de l'eau de son, d'amidon, de guimauve, de cataplasmes de fécule ou de farine de graine de lin, des poudres de guimauve, de riz, d'amidon. Une des complications les plus fâcheuses, c'est la présence de vermines. On fait, dans ce cas, des lavages avec une solution de sublimé, moyen énergique, mais dangereux, ou des onctions avec de l'onguent hydrargyrique, moyen dangereux aussi. La poudre de staphisaigre, les cataplasmes, la pommade de concombre, les lavages répétés, peuvent, le plus souvent, suffire pour détruire les poux. Quand les croûtes sont enlevées, on fait, plusieurs fois par jour, un très-rapide badigeonnage avec l'huile de cade, puis on éponge avec un linge doux, après avoir coupé les cheveux. Quand la sécrétion est à peu près tarie, on fait usage de pommades au calomel, à l'oxyde de zinc, et enfin de lotions et de bains sulfureux.

— Art vétér. *Gourme des chevaux.* La *gourme* des chevaux est une maladie des premières voies respiratoires sur la nature de laquelle les vétérinaires ne sont pas encore parfaitement d'accord. Les uns la regardent comme une affection semblable à l'angine et au coryza, tandis que d'autres la considèrent comme une maladie particulière, une crise dépuratoire.

Les causes prédisposantes de la *gourme* sont : le jeune âge, le travail de la dentition, etc. Elle est plus commune dans les pays froids et humides que dans les contrées chaudes et sèches, chez les sujets mous et lymphatiques que chez ceux qui sont sanguins et nerveux. Rarement les chevaux barbes et arabes en sont affectés, tandis que presque tous ceux des contrées septentrionales de l'Europe la contractent. Les vicissitudes atmosphériques, la mauvaise alimentation, le travail excessif, les migrations des jeunes poulains, les changements de nourriture, de logement, de travail, d'habitudes, sont encore autant de causes qui facilitent le développement de la *gourme*.

On distingue la *gourme* en *gourme* maligne et en *gourme* bénigne; mais ces distinctions sont sans valeur pour la science et pour la pratique, car elles ne changent rien à la maladie, laquelle au fond reste toujours la même, et parce qu'on pourrait avec autant de raison en établir de semblables dans beaucoup de cas de maladies.

Au début de la maladie, il y a pesanteur de la tête, tristesse, dégoût, inappétence, paresse et nonchalance, rougeur de la membrane du nez, qui est chaude, sèche. Le tissu cellulaire et les ganglions de l'auge s'engorgent et deviennent douloureux, la déglutition pénible, les yeux chassieux. Du huitième au dixième jour, il s'écoule par les naseaux un liquide épais, filant, d'un jaune grisâtre, qui s'attache aux ailes du nez. Le flux nasal une fois établi, l'appétit et la gaieté reparaissent, l'empâtement ou la tuméfaction de l'auge diminue dans la même proportion que l'écoulement des narines lui-même, et l'un et l'autre disparaissent au bout de vingt à trente jours. Si cet écoulement est léger, la tuméfaction de l'auge augmente de plus en plus, elle se ramollit vers le centre, un abcès se forme; cet abcès s'ouvre spontanément si on lui en laisse le temps et fournit une plus ou moins grande quantité de pus; la guérison est alors prochaine. Quelquefois la terminaison s'opère de l'une et de l'autre manière à la fois.

Mais la maladie n'a pas toujours une marche aussi régulière et aussi bénigne. Dans certains cas plus graves, il y a toux, dyspnée, battements des flancs, chaleur et bave visqueuse à la bouche, rougeur excessive de la conjonctive, accélération et force du pouls, etc. Alors la maladie s'étend de la muqueuse du nez à celle du pharynx, du larynx et des bronches, et même au tissu pulmonaire. Dans ce dernier cas, les symptômes de la pneumonie accompagnent les précédents. Des abcès multiples se forment sous la ganache et autour des parotides, du neuvième au douzième jour. Dès que ces abcès sont ouverts, l'écoulement nasal s'établit, ou devient plus considérable s'il existait déjà, tous les symptômes disparaissent peu à peu, et la résolution s'effectue; mais lorsque la phlegmasie est très-intense et s'est propagée aux poumons, la maladie est souvent mortelle. Cependant la *gourme* est, en général, peu grave; ce n'est que dans certaines conditions atmosphériques ou avec certaines prédispositions individuelles qu'elle sévit sur un grand nombre de chevaux et fait de nombreuses victimes.

La *gourme* est-elle contagieuse? Les auteurs anciens qui ont écrit sur la *gourme* sont fort loin d'être d'accord sur le caractère contagieux de cette affection; mais il résulte aujourd'hui d'expériences récentes, faites par plusieurs vétérinaires, et notamment par les professeurs Bouley et Reynal, que la *gourme* est incontestablement une maladie contagieuse, non-seulement par virus fixe, mais encore par virus volatil.

Lorsque la *gourme* est déclarée, il faut placer le cheval dans une écurie où règne une température douce; éviter de l'exposer au froid, au brouillard, à la pluie; donner une nourriture de facile digestion; faire boire tiède; faire des fumigations émollientes; appliquer de l'huile tiède sur la gorge et sur l'empâtement de l'auge, que l'on recouvre d'une peau de mouton, la laine étant en contact avec les poils. Si la *gourme* revêt, dès le début, un caractère malin, si les phénomènes inflammatoires sont très-intenses, il faut les calmer par les débilitants. On donne des lavements émollients, des bains de vapeurs émollientes sous la tête et le nez; on fait sous l'auge des onctions avec un onguent adoucissant quelconque. Si l'écoulement nasal ou l'abcès sous la ganache tarde à s'établir, et surtout si la toux est difficile, on fait quelques petites saignées. Elles conviennent particulièrement aux sujets vigoureux et pléthoriques. On en obtient ordinairement de bons effets. Si, malgré ces moyens, l'écoulement nasal et l'abcès ne se montrent pas, il faut établir à la pointe du sternum un exutoire assez actif pour déterminer un point d'irritation très-intense, et souvent l'écoulement dont il s'agit paraît aussitôt que l'exutoire donne; on peut supprimer celui-ci dès qu'il a produit son effet, si toutefois l'écoulement continue et se montre de bonne nature; mais si l'écoulement ne s'établit pas davantage, ou s'il languit et finit par se supprimer avant le temps nécessaire, il faut recourir à la méthode révulsive, placer des vésicatoires sous la ganache, des sétons à l'encolure ou au poitrail, et administrer des purgatifs à petites doses et longtemps continués, si les voies digestives ne sont point irritées.

Comme la *gourme* est une maladie contagieuse, il est bon d'isoler les chevaux qui en sont affectés de ceux qui sont en bonne santé. Cette précaution a de plus l'avantage de soustraire des animaux sains aux influences des émanations échappées dans un local qui recèle un certain nombre de malades. Il est utile également de désinfecter les écuries où des chevaux gourmeux ont séjourné, et de mettre en usage tous les moyens ordinaires de propreté.

— *Gourme des bêtes bovines.* Cette maladie attaque les jeunes bêtes bovines pendant les cinq premières années de leur vie, à l'époque surtout de l'évolution des molaires persistantes; rarement elle se montre après cet âge. Les animaux qui reçoivent en abondance des aliments nutritifs, du foin de prairies artificielles, du maïs, des fèves, des vesces, en sont particulièrement affectés. Ces aliments contiennent une grande proportion de matières protéiques et grasses, qui entrent dans la composition normale du sang.

L'altération la plus ordinaire, par laquelle se caractérise la *gourme* des bœufs, consiste en des abcès froids, qu'on pourrait encore appeler *kystes purulents*. En général, ces abcès ont leur siége autour de la tête, sur les joues, à la base des oreilles, en arrière de l'auge, à l'origine du fanon, près du bord refoulé du maxillaire et dans la région parotidienne. L'évolution de ces abcès est ordinairement très-lente; ce n'est souvent que dans l'espace de plusieurs mois ou d'une année qu'ils arrivent au terme de leur accroissement. Au début, ces abcès se présentent sous la forme de petites tumeurs hémisphériques, ovoïdes ou elliptiques, dures et indolores ou très-peu douloureuses; elles acquièrent le volume du poing ou celui de la tête d'un enfant. Dès que ces tumeurs approchent du terme de leur développement, elles se ramollissent, deviennent fluctuantes dans toute leur étendue, bien qu'à des degrés différents. Ces tumeurs peuvent rester très-longtemps en cet état sans se modifier d'une manière sensible. Jamais elles ne sont résorbées; souvent une saillie se montre sur un point de leur surface, parce que la paroi de la poche y est plus amincie; avec le temps la tumeur se perfore en ce point et il s'en échappe un pus blanc et crémeux; rarement la guérison succède à l'évacuation de la matière; le plus souvent la plaie se ferme, le pus est sécrété de nouveau, la tumeur reprend son premier volume, et tous ces phénomènes peuvent se montrer à diverses reprises.

Si maintenant nous comparons la *gourme* des solipèdes avec la maladie dont nous venons de tracer les caractères, nous voyons dans les deux cas une affection qui attaque spécialement les jeunes animaux des deux espèces, surtout au moment de l'évolution des dents persistantes, et dans les mêmes conditions de régime alimentaire. Chez le cheval, comme chez le bœuf, cette affection siége principalement à la tête, et a toujours pour résultat définitif la sécrétion d'un produit morbide de même aspect, composé, sans doute, des principes immédiats dérivés des matières grasses et protéiques du sang. Cette maladie est sujette à récidive chez la jeune bête bovine comme chez le poulain, ne s'affaiblit ou ne disparaît qu'à l'époque où les animaux ont atteint l'âge adulte. Donc, chez le bœuf, comme chez le cheval, les collections purulentes que nous venons de faire connaître sont le résultat d'une crise naturelle, qui prépare une transition de la constitution du jeune âge à celle de l'âge adulte, et cela au moyen d'une inflammation qui ne diffère de celle qu'on observe chez le cheval que par son type, qui est généralement chronique, tandis que ce type est aigu chez le cheval.

Deux considérations dominent le traitement de la *gourme* chez les ruminants : d'une part, c'est la nécessité de la formation du pus dans les tumeurs qui la caractérisent; de l'autre, c'est la tendance qu'ont ces tumeurs à se régénérer, pour fournir de nouveau de la matière purulente. C'est pourquoi, ne pouvant obtenir la résolution de ces tumeurs, il faut en hâter la suppuration, en les recouvrant de topiques irritants. Si ces derniers sont insuffisants pour amener une suppuration rapide, il faut employer les caustiques : la pâte de Canquoin, celle de Soubeiran, celle de Vienne, la pommade arsenicale, l'onguent stibié, etc. On peut aussi obtenir la résolution de la tumeur en pratiquant au fer chaud la cautérisation sous-cutanée, encore appelée *méthode Nanzio*. Par ces différents moyens, une violente inflammation se développe dans la tumeur, la suppuration s'y établit, et élimine en quelques jours la partie mortifiée. La plaie doit être pansée ensuite de manière à y entretenir la suppuration pendant un certain temps.

GOURME s. m. (gour-me). Anc. cout. Bas officier de la maison des ducs de Bretagne, appelé aussi GOURME DE CHAMBRE.

GOURMÉ, ÉE (gour-mé) part. passé du v. Gourmer. Art vétér. Qui a la gourme : *Un cheval* GOURMÉ.

— Fig. Roide, affecté, prétentieux : *Jeune prude* GOURMÉE. *Prendre des airs* GOURMÉS. *Les costumes du moyen âge prêtent plus à la peinture que les modes majestueusement* GOURMÉES *du temps de Louis XIV.* (Th. Gaut.)

. . . . . Un grand toujours *gourmé*
D'un limon précieux se présume formé.
DESTOUCHES.

GOURMELEN (Etienne), chirurgien français, né dans le Finistère, mort à Melun en 1593. Il succéda à Akakia comme professeur de chirurgie au collége de France, et se signala par son dévouement pendant la peste de 1581. Les opinions sont assez partagées sur le mérite de Gourmelen : pendant que Quesnay déclare « qu'il a donné des préceptes sur un art qu'il ignorait, » Laennec le place, au contraire, « au premier rang des médecins qui ont le plus contribué à créer la chirurgie française. » Ses principaux ouvrages sont : *Synopseos chirurgiæ libri sex* (Paris, 1566, in-8°), traduit en français par André Malezieu, sous le titre de *Sommaire de toute la chirurgie* (Paris, 1571), et par G. Courtin, sous celui de *Guide des chirurgiens* (1634, in-8°); *Avertissements et conseils à Messieurs de Paris pour se préserver de la peste* (1581, in-8°).

GOURMER v. a. ou tr. (gour-mé). Fam. Battre à coups de poing : *Il mérite qu'on le* GOURME. *Buckingham disait qu'il avait aimé trois reines, et qu'il avait été obligé de les* GOURMER *toutes trois.* (De Retz.)

— Fig. Réprimander, reprendre rudement : *Je cherche plus la fréquentation de ceux qui me* GOURMENT *que de ceux qui me craignent.* (Montaigne.)

— Manége. Mettre la gourmette à : *Il faut* GOURMER *ce cheval plus court.*

Se gourmer v. pr. Se donner des gourmades l'un à l'autre; se battre : *Au beau milieu du chœur, deux champions couverts d'or* SE GOURMENT, *s'apostrophent.* (P.-L. Courier.)

Qu'ils s'accordent entre eux, ou *se gourment*, qu'im- [porte ?
MOLIÈRE.

— Fig. Faire l'important, l'orgueilleux, se donner des air roides et composés :

Viens, et sans *te gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
DESTOUCHES.

GOURMET s. m. (gour-mè — du holland. *grom*, jeune garçon; d'où *gromet*, garçon de marchand de vin). Celui qui sait apprécier les bons vins ou les mets recherchés : *Le* GOURMET *est celui qui discernera le mélange de deux vins, qui sentira ce qui domine dans un mets, tandis que les autres convives n'auront qu'un sentiment confus et égaré.* (Volt.)

— Féod. *Droit de gourmet*, Celui qu'avait le seigneur d'établir des maîtres gourmets à l'effet de goûter le vin de ses vassaux et d'en déterminer le prix.

GOURMETTE s. f. (gour-mè-te — Chevallet rapporte ce mot au bas breton *gromm*, gourmette, qui paraît tenir au cymrique *kromm*, *kroumn*, courbe, courbé, fléchi, arqué. La gourmette serait ainsi désignée parce que, accrochée aux deux côtés du mors, elle forme une courbe au-dessous de la ganache du cheval; et c'est, en effet, cette même considération qui lui a fait donner en anglais le nom de *curb*. Cependant M. Littré ne trouve pas cette dérivation tout à fait sûre, bien qu'il la croie vraisemblable; il fait remarquer que *gourmer*, venant de *gourme*, se trouvait aussi dans l'ancienne langue. Et comme la gourme a souvent son siége sous la mâchoire des jeunes chevaux, il ne serait pas impossible, selon lui, que cette circonstance en eût fait passer le nom à la gourmette). Manége. Petite chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche de l'autre côté, en la faisant passer sous la ganache : *Attacher une* GOURMETTE *jusqu'à la dernière maille.* (Acad.)

— Mar. Homme de peine que l'on prenait autrefois pour aider aux travaux les plus grossiers. ‖ Garde établi sur un bateau par les marchands, en attendant le déchargement. ‖ Mousse chargé du service particulier du capitaine ou des officiers : *Le tout était fort proprement servi, dans des plats de grès de Flandre, par la* GOURMETTE *ou mousse de la cabine.* (E. Sue.)

GOURMONT (Gilles DE), imprimeur français, né vers 1480, mort vers 1533. Il est le premier qui ait publié à Paris des éditions d'ouvrages grecs et hébreux. Il fut puissamment aidé dans cette entreprise par François Tissard d'Amboise, qui fit en partie les frais des nouveaux caractères. Le premier ouvrage grec sorti de ses presses est un volume in-4°, publié en 1507, et contenant, outre un *Alphabet grec*, des *Règles pour prononcer le grec*, les *Sentences des sept sages*, les *Vers dorés de Pythagore*, le *Poëme moral de Phocylide*, les *Vers de la sibylle d'Erythrée, etc.* Après cet ouvrage, qui fonda sa réputation, il donna successivement : les *Heures et les jours* d'Hésiode (1507); les *Amours de Héro et Léandre* (1507); la *Grammaire grecque* de Chrysoloras (1507); la *Grammaire grecque* de Théodore Gaza (1516). Son premier ouvrage hébreu est intitulé : *Principes de la grammaire hébraïque* (1508, in-4°). Les caractères dont se servait cet imprimeur laissent beaucoup à désirer, tant au point de vue de la fonte que de la gravure. Il fut secondé par ses deux frères, Robert et Jean, et, après lui, ses fils Jean et François continuèrent sa profession.

GOURNABLE s. f. (gour-na-ble). Mar. Longue cheville de bois de chêne, employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

GOURNABLER v. a. ou tr. (gour-na-blé — rad. *gournable*). Mar. Fixer avec des gournables : GOURNABLER *des bordages.*

GOURNABLIER s. m. (gour-na-blié — rad. *Gournabler*). Mar. Ouvrier qui fait les gournables.

GOURNAU s. m. (gour-nô — de l'angl. *gurnard*, trigle). Ichthyol. Nom vulgaire des poissons du genre trigle.

GOURNAY (Marie LE JARS DE), femme auteur, née à Paris vers 1566, morte en 1645. Son père était Guillaume Le Jars, seigneur de Gournay, de Neufry, de Moyenville, etc., trésorier de la maison du roi, et sa mère Jeanne de Haequeville, sœur d'un président au grand conseil. Attirée vers les études sérieuses par une vocation irrésistible, Marie n'avait pas vingt ans qu'elle était déjà une *femme savante*. Dans l'âge de l'imagination et des poétiques rêveries, elle aimait les compilations et les commentaires; elle avait appris le latin et le grec, et presque tous les idiomes de l'Europe lui étaient familiers. Mais, avec ce bagage d'érudition si lourd pour une femme, elle ne savait ni parler ni écrire le français à la mode; la vieille littérature lui plaisait mieux que la nouvelle, et, au langage de son temps, elle préférait celui des vieux *procureux* du temps de Henri IV. Douée d'un esprit viril et de talents réels, liée avec les hommes de son époque les plus illustres par l'esprit et par la naissance, elle fut plus d'une fois consultée sur des questions de langage par les principaux membres de l'Académie naissante, et elle se prononça pour la conservation des vieux mots et des vieilles locutions de la langue française. Les puristes lui étaient en horreur; aussi disait-elle en parlant d'eux : « Leur style est un bouillon d'eau claire sans impureté, mais sans substance. »

Ses opinions littéraires lui attirèrent les moqueries des beaux esprits du temps; mais il faut reconnaître qu'au milieu de ses bizarres archaïsmes elle a émis des idées justes et des remarques judicieuses qu'on ne s'est pas fait faute de lui dérober depuis. Imprudemment mêlée aux querelles religieuses (elle avait pris parti pour le père Coton), elle fut grossièrement insultée dans le fameux pamphlet l'*Anti-Gournay* ou le *Remerciment des beurrières* (1610), où ses mœurs et son caractère sont outrageusement calomniés. Il n'est pas possible de prendre au sérieux ce libelle, quand on voit, d'autre part, que Mlle de Gournay était honorée de l'amitié de Lamothe-le-Vayer, des cardinaux Du Perron, Richelieu et Bentivoglio, de saint François de Sales, du duc de Mantoue, du président Jeannin, de Balzac, de Juste-Lipse, du père Bouhours, du chancelier Séguier, de Colletet, de du Puy, et enfin de Montaigne, avec lequel elle contracta une amitié qui ne se démentit jamais. Lorsque ce dernier fit paraître ses *Essais*, Mlle de Gournay les lut avec avidité, et, transportée d'admiration, elle ne rêva plus que du spirituel Gascon. En 1588, le seigneur de la Brède ayant quitté son château fortifié, où il coulait ses jours dans l'insouciance, pour venir à Paris, Mlle de Gournay accourut lui rendre hommage, et elle fit si bien, qu'elle le garda près d'elle durant trois mois. Il l'appelait *sa fille d'alliance*, et Mme de Gamache, fille de l'illustre écrivain, la traitait comme une sœur affectionnée. « Il serait à souhaiter, dit Sauvigny, qu'un pareil exemple se renouvelât plus souvent. Que d'heureux effets ne produirait pas cette espèce d'alliance philosophique! De tels attachements, fondés sur l'estime et l'amitié, entretenus par une libre communication entre de belles âmes, ne seraient pas moins utiles, et deviendraient presque aussi

touchants que les liens mêmes formés par la nature. »

En 1591, Marie perdit sa mère, et, en 1592, son *père d'alliance*; alors son affection se porta tout entière sur la veuve et la fille de ce dernier. Elle se rendit auprès d'elles, fut accueillie comme si elle eût été de la famille, et resta quinze mois au château de Montaigne, s'occupant activement à collationner les manuscrits de son illustre ami, et préparant la troisième édition des *Essais*, qu'elle publia en 1595. Cette édition était précédée d'une préface et accompagnée de notes; enfin, les passages grecs et latins y étaient traduits en français. Une quatrième édition parut en 1602, et une cinquième en 1635, toujours par les soins de Mlle de Gournay, mais cette dernière avec l'aide de Richelieu.

On a dit que la préface des *Essais* était plus curieuse que sérieuse et bien écrite. Nous admettons volontiers que le style en est vieux, et qu'on y rencontre une foule d'idées bizarres; mais, d'un autre côté, quelle bonne moisson d'expressions et de locutions originales on peut y faire! C'est dans cette préface que le grand Pascal a puisé sa sublime définition de la divinité : « Un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part. »

Le monde est ainsi fait, qu'en pensant à Mlle de Gournay on oublie l'amie de Montaigne pour ne songer qu'à l'héroïne de la farce des trois Racan. Celle qui, la première, sut comprendre et applaudir l'immortel auteur des *Essais*, personne ne la connaît; mais, en revanche, tout le monde sait l'historiette suivante, racontée par Tallemant des Réaux, sur une petite vieille, nommée Mlle de Gournay, qui fut un jour mystifiée par des polissons :

« Deux amis de Racan surent qu'il avait rendez-vous pour aller chez cette demoiselle, qui avait témoigné un grand empressement de le voir. Comme elle ne le connaissait point de vue, un de ces messieurs prévint d'une heure ou deux celle du rendez-vous, et fit dire que c'était M. de Racan qui demandait à voir Mlle de Gournay. Dieu sait comme il fut reçu! Il fit beaucoup d'éloges à cette demoiselle des ouvrages qu'elle avait fait imprimer et qu'il avait étudiés exprès. Enfin, après un quart d'heure de conversation, il sortit, et laissa cette savante fort satisfaite d'avoir vu M. de Racan. A peine était-il à trois pas de chez elle, que l'on vint annoncer un autre M. de Racan; elle crut d'abord que c'était le premier qui avait oublié quelque chose; elle se préparait à lui faire un compliment là-dessus, lorsque l'autre entra et fit le sien. Mlle de Gournay ne put s'empêcher de demander plusieurs fois s'il était le véritable M. de Racan, et lui raconta ce qui venait de se passer. Le prétendu Racan fit fort le fâché de la pièce qu'on venait de lui jouer, jurant qu'il s'en vengerait. Bref, Mlle de Gournay fut encore plus contente de celui-ci qu'elle ne l'avait été du premier, parce qu'il la loua davantage; il passa chez elle pour le véritable Racan, et l'autre pour un Racan de contrebande. A peine ce second personnage était-il sorti, que M. de Racan en original demanda à lui parler. Pour cette fois, Mlle de Gournay perd patience. « Quoi! encore des Racan! » dit-elle. Néanmoins, on le fit entrer. Mlle de Gournay le prit sur un ton très-haut, et lui demanda s'il venait pour l'insulter. Racan, qui n'était pas grand parleur et qui s'attendait à une autre réception, en fut si étonné, qu'il ne put répondre qu'en balbutiant. Mlle de Gournay, qui était violente et qui croyait que c'était un homme envoyé pour la jouer, défit sa pantoufle, lui en donna de grands coups et l'obligea à se sauver. »

Cette anecdote a donné lieu à une comédie en cinq actes et en vers, intitulée les *Trois Oronte*, par l'abbé de Boisrobert, et représentée pour la première fois en 1652, à l'hôtel de Bourgogne.

Depuis cette aventure, Racan témoigna toujours un peu d'humeur à la savante fille. Un jour, lui ayant montré des épigrammes de sa composition : « Comment les trouvez-vous? lui dit-elle. — Sans aucun sel et sans pointe, répondit le poëte. — Eh! qu'importe, répliqua l'auteur, elles sont à la grecque. » Racan prit note du mot. Dans un dîner où ils se trouvèrent plus tard tous les deux, on servit un détestable potage : « Voilà, dit Mlle de Gournay, une soupe bien mauvaise. — Mademoiselle, c'est une soupe à la grecque, » repartit méchamment le marquis.

A en croire Boisrobert, Mlle de Gournay était ornée d'un râtelier de dents de loup marin : « Elle l'ostoit en mangeant, mais elle le remettoit pour parler plus facilement, et cela assez adroitement. A table, quand les autres parloient, elle ostoit son râtelier et se despeschoit de doubler ses morceaux, et, après, elle remettoit son râtelier pour dire sa râtelée. »

Un jour qu'elle fut présentée à Richelieu par Boisrobert, le cardinal lui adressa un compliment tout composé de mots surannés : « Vous riez de la pauvre vieille, dit-elle, vous riez, grand génie; riez : il faut que tout le monde contribue à votre divertissement. » D'après une autre version, elle aurait dit au cardinal : « Vous riez, monseigneur? Tant mieux, je fais un grand bien à la France. » Le cardinal, surpris de la présence d'esprit de cette vieille fille, lui demanda pardon et dit à Boisrobert : « Il faut faire quelque chose pour Mlle de Gournay. Je lui donne deux cents écus de pension. — Mais elle a des domestiques, dit Boisrobert. — Et quels? reprit le cardinal. — Mlle Jamin, répliqua Boisrobert, bâtarde d'Amadis Jamin, page de Ronsard. — Je lui donne cinquante livres par an, dit le cardinal. — Il y a encore ma mie Piaillon, ajouta Boisrobert; c'est sa chatte. — Je lui donne vingt livres de pension, répondit l'Eminentissime, à condition qu'elle aura des tripes. — Mais, monseigneur, elle a chatonné, » dit Boisrobert. Le cardinal ajouta encore une pistole pour les chatons.

L'auteur des *Historiettes* termine ainsi le peu de pages qu'il consacre à la vieille muse : « C'estoit une personne bien née; elle avoit veu le beau monde; elle avoit quelque générosité et quelque force d'âme. Pour peu qu'on l'eût obligée, elle ne l'oublioit jamais. En mourant, elle laissa par testament son Ronsard à l'Estoile, comme si elle l'eust jugé seul digne de le lire, et à Gombaud une carte de la vieille Grèce de Sophian, qui vaut bien cinq solz. Saint-Amant l'a furieusement maltraitée; car c'est d'elle et de Maillet qu'il veut parler dans le *Poëte crotté*. »

Ses œuvres en prose et ses poésies sont oubliées aujourd'hui; quelques morceaux, cependant, mériteraient encore la lecture; tels sont : *Du peu de prix de la qualité de noblesse*, traité curieux et plein d'énergie; *Egalité des hommes et des femmes*, où elle revendique hardiment les droits de son sexe, et qui contient déjà tout ce qu'on a dit depuis sur la même question; *Du langage françois* et *Défense de la poésie;* c'est dans ces écrits qu'elle exprime ses idées sur la langue française; le *Proumenoir de M. de Montaigne*, récit tout à fait romanesque, mêlé de prose et de vers; *Bouquet de Pinde*, poésies où se rencontrent quelques pièces remarquables et quelques passages pleins d'énergie et d'éclat. Mlle de Gournay a donné elle-même le recueil presque complet de ses œuvres sous le titre de : *Avis ou présents de la demoiselle de Gournay* (1635). (Voyez sur ce personnage l'excellente notice de M. L. Feugère : *Mlle de Gournay*, 1853.)

GOURNAY (J.-Cl.-M.-Vincent), économiste français, né à Saint-Malo en 1712, mort en 1759. Il parcourut l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre comme négociant, et rapporta, à son retour en France, de précieux matériaux sur l'état commercial et économique de ces pays. Nommé intendant du commerce, en 1751, il voulut étudier lui-même, sur les lieux, la situation industrielle de nos provinces, et il résulta pour lui de cette enquête que la cause du peu de développement de nos manufactures était dans le monopole des compagnies, dans les priviléges des corporations, surtout dans les règlements prohibitifs. Les efforts qu'il a faits, dans sa courte carrière, pour briser les entraves de l'industrie et du commerce sont racontés dans son *Eloge*, publié par Turgot. Gournay n'était pas un physiocrate pur : il donnait le pas à l'industrie sur l'agriculture comme force productrice de la richesse nationale. S'il faut en croire plusieurs de ses biographes, la fameuse maxime « Laissez faire, laissez passer » serait de lui. Il a traduit le *Traité sur le commerce et l'intérêt de l'argent*, de Josias Child et Thomas Colpeper (1754).

GOURNAY-EN-BRAY, en latin *Gornacum*, petite ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom S.-E. de Neufchâtel, sur l'Epte; pop. aggl., 2,732 hab. — pop. tot., 3,353 hab. Tribunal de commerce, justice de paix. Fabriques de toiles, tanneries, corroierie; aux environs, verrerie. Commerce de bestiaux, beurre et fromages renommés.

Gournay, ville bien bâtie et entourée de beaux boulevards, était autrefois défendue par des fortifications imposantes. Au XIIe siècle, on y entrait par quatre portes garnies de herses. Ces fortifications n'existent plus; il ne reste aucune trace du château fort, qui était séparé de la ville par le pont Castel. Sur les anciens boulevards ont été établies d'agréables promenades, qui portent les noms de Grand et de Petit Boulevard. Vers le milieu du Petit Boulevard se voit un pont, au-dessous duquel l'Epte forme une jolie cascade.

Gournay a soutenu plusieurs siéges, notamment en 1152, 1174 et 1202, époque à laquelle la ville fut prise par Philippe-Auguste. Elle fut assiégée et pillée par les ligueurs en 1589. Du XIe siècle à la Révolution, Gournay a été gouverné par des seigneurs, dont le dernier a été Charles III, François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, maréchal de France.

L'église Saint-Hildevert, le principal édifice de Gournay, date du XIIIe siècle et a été classée parmi les monuments historiques; le portail est flanqué de deux tours carrées; les chapiteaux des colonnes de la nef offrent de bizarres sculptures représentant des figures grotesques, des animaux fantastiques, des oiseaux, des cônes, etc. On remarque aussi, à l'intérieur de l'édifice, les stalles du chœur, plusieurs bonnes peintures, un curieux retable en forme de triptyque, la chaire et les fonts baptismaux. Nous signalerons, en outre, la fontaine monumentale de la place du Marché, la bibliothèque, qui contient environ 1,500 volumes, et quelques maisons en bois de la Renaissance, ornées de frises sculptées. Une belle avenue, plantée d'arbres séculaires, conduit à la fontaine minérale de Jouvence, dont les eaux sont ferrugineuses carbonatées.

GOUROFF (A.-Jeudy DUGOUR, plus connu sous le nom de), littérateur français, né à Clermont-Ferrand (Auvergne) en 1766, mort vers 1840. Au commencement de la Révolution, il quitta le collége de La Flèche, où il professait, pour aller fonder à Paris une maison de librairie. Ayant complétement échoué dans son entreprise, Dugour partit pour la Russie, devint professeur et bibliothécaire à Karkoff, se fit naturaliser Russe en 1812, prit alors le nom de Gouroff, et fut successivement nommé conseiller d'État, directeur de l'université de Saint-Pétersbourg, professeur d'histoire et de littérature. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire publique et secrète de Henri IV* (Paris, 1790); *Ecole de politique* (1792); *Histoire d'Olivier Cromwell* (Paris, 1795, 2 vol.); *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI* (Paris, 1796, 2 vol. in-8°); *Des révolutions opérées dans l'état social au* XVe *siècle* (1809); *De la civilisation des Tartares Nogaïs* (1816); *Essai sur l'histoire des enfants trouvés, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (Paris, 1829); *Recherches sur les enfants trouvés et illégitimes* (Paris, 1839, in-8°).

GOUROT s. m. (gou-ro). Sorte de gâteau fait avec du fromage.

GOUROU s. m. (gou-rou — sanscr. *guru*, lourd, grave au pr. et au fig.). Hist. relig. Celui qui, dans la religion brahmanique, sert de père spirituel à l'enfant régénéré. ‖ Nom donné par les Indiens aux missionnaires chrétiens.

— Bot. *Noix de gourou*, Fruit de la sterculie acuminée.

— **Encycl.** Pour les Indous, un *gourou* est un être qui possède toutes les vertus : il a été en pèlerinage à tous les lieux saints, il a fait ses ablutions dans toutes les rivières sacrées; il connaît en détail le cérémonial des pénitences prescrites par les plus grands dévots; il est parfaitement instruit dans l'astronomie, la médecine, la poésie, et, autant on doit rechercher les bénédictions d'un *gourou*, autant il faut redouter ses malédictions. Lorsqu'il traverse un village, les Indous se prosternent, lèchent la poussière de la plante de ses pieds ou la frottent sur leur front; quelques-uns lui demandent un peu de poudre de bouse de vache, qu'il porte ordinairement sur lui, et l'heureux possesseur garde cela comme une précieuse relique.

Chaque caste et chaque secte a ses *gourous* particuliers; mais le *gourou* d'une secte n'a rien à entreprendre sur une autre : on n'y ferait aucun cas de sa bénédiction ou de sa malédiction. Les grands personnages, tels que les rois ou les princes, ont un *gourou* exclusivement attaché à leur maison et qui les accompagne partout; ils le traitent splendidement.

Les Indous considèrent le *gourou* de leur caste ou de leur secte comme un père spirituel; c'est de lui que le jeune homme reçoit l'initiation aux cérémonies religieuses; c'est lui qui, dans les différentes circonstances de la vie, prononce les *mantras* ou prières; c'est lui qui fait l'investiture du cordon, signe caractéristique des castes. L'élève du *gourou* a des devoirs sévères à remplir envers son directeur : il doit le respecter plus que ses parents, même dans le cas où il serait ignorant ou vil; il doit se prosterner devant lui, en lui demandant sa bénédiction. Quand le *gourou* arrive dans la maison de son élève, toute la famille se prosterne, et il met son pied droit sur la tête de chacun; on lui lave les pieds, et on boit, pour se purifier, l'eau qui a servi à cette opération; on lui présente des fleurs et des parfums; on lui sert à manger, et l'on se dispute ses restes.

Les *gourous* font de temps en temps la visite des districts où leurs dévots sont en plus grand nombre, pour ramasser de l'argent, d'abord, et pour punir tout délit et toute faute contraire aux règlements de la caste ou de la secte. Quelques *gourous* sont mariés, mais la plupart sont célibataires; ceux-ci n'observent pas bien scrupuleusement leur vœu de chasteté : ils peuvent garder une femme ou deux en qualité de cuisinières; or, pour les Indiens, servante ou concubine c'est tout un.

Il y a aussi des espèces de prêtresses attachées aux temples et consacrées spécialement, sous le nom d'*épouses des dieux*, au service de Siva ou de Vichnou : ce sont communément des victimes du libertinage des *gourous*, qui se donnent le privilége de représenter en tout les divinités dont ils sont les ministres. Ces femmes, quoique bien connues pour être les concubines des *gourous*, n'en jouissent pas moins, dans leur secte, d'une véritable considération.

Avoir commerce avec la femme d'un *gourou* constitue un crime particulier et capital, que la religion place au-dessus de toute expiation pendant la vie : c'est le *gourou-tarpa-gamana*. Dans l'Inde, la généralité des crimes, quelque abominables qu'ils puissent être, et y compris le meurtre (pourvu toutefois que ce ne soit pas le meurtre d'un brahmane), peuvent être expiés par certaines pratiques, telles que le pèlerinage à un temple fameux, à une montagne sacrée, etc., ou encore par des ablutions dans les eaux du Gange ou de quelque autre cours d'eau doué des mêmes propriétés sanctifiantes. Mais il y a cinq crimes, à part le meurtre d'un brahmane : l'avortement volontaire, l'usage des liqueurs enivrantes, le vol de l'or, et enfin le *gourou-tarpa-gamana*, qu'aucune purification n'efface; ceux qui les ont commis les expient, après leur mort, par la transmigration de leur âme dans des créatures viles ou par les tourments du *naraca* (enfer). On voit que les *gourous*, ces bons apôtres qui ne se font pas scrupule d'user à leur aise des femmes de leurs dévots, n'admettent pas sur ce point le système de la réciprocité.

GOURVILLE (Jean-Hérault DE), agent politique et financier sous Louis XIV, né à La Rochefoucauld en 1625, mort à Paris en 1703. « Gourville, dit M. Sainte-Beuve, est quelque chose comme le Gil Blas et le Figaro du XVIIe siècle... » Rien de plus vrai, et ces quelques mots renferment tout un portrait, révèlent toute une physionomie, et des plus singulières. Sa mère, pauvre veuve chargée du lourd fardeau de huit enfants, ne put l'envoyer à l'école, et on ne sait comment il apprit à lire et à écrire. A dix-sept ans, il fut placé comme petit clerc chez un procureur d'Angoulême. Il n'y resta que six mois, et passa de l'étude dans une antichambre. Son frère, maître d'hôtel de l'abbé de La Rochefoucauld, le frère du célèbre auteur des *Maximes*, le fit admettre dans la maison en qualité de valet de chambre. Pendant trois ans, il servit son maître, à Paris, avec beaucoup de zèle et d'intelligence. Au bout de ce temps, le prince de Marsillac, qui devint duc de La Rochefoucauld, le prit pour son maître d'hôtel et l'emmena avec lui à l'armée. C'était au moment de l'ouverture de la campagne de 1646.

Gourville ne se comporta point en héros, — il n'avait aucune prétention à l'être, — mais il se montra si bon et si fidèle serviteur, il fit preuve d'un esprit si pénétrant, que le prince l'éleva aux fonctions de secrétaire — ce qui était un notable avancement — « et l'employa dès lors dans les affaires les plus délicates. Les troubles de la Fronde, qui ne tardèrent pas à éclater, ouvrirent un vaste champ aux intrigues; le prince de Marsillac y prit une part très-active, et Gourville, qui était homme de tête et d'exécution, devint son principal agent. Après la délivrance des princes et leur retour à Paris, Gourville fut présenté au prince de Condé, qui l'accueillit avec distinction, le fit asseoir à sa table, et le mit dans la confidence de ses affaires les plus secrètes. Le prince alla même le voir au troisième étage de l'hôtel de La Rochefoucauld, où une maladie le forçait de garder la chambre; il lui laissa ses instructions avant de partir pour la Guyenne, où tout était préparé pour recommencer la guerre civile. »

Cependant le coadjuteur, qui tenait sous sa dépendance le duc d'Orléans, était un obstacle aux desseins de Condé. Que fait alors Gourville? Il propose d'enlever le coadjuteur, et le prince, après une conférence tenue secrètement à Bordeaux, y consent. Mais l'entreprise échoua, parce que le coadjuteur, au lieu de sortir dans sa voiture le jour où le projet devait être mis à exécution, était monté dans la voiture de Mme de Rhodes. Quelque temps après, Gourville fut envoyé par le duc de La Rochefoucauld à Paris, pour dire que tout était fini entre lui, d'une part, le prince et les Espagnols de l'autre. « Ce voyage n'était pas sans danger : le cardinal Mazarin se montrait fort mal disposé à l'égard de Gourville, prétendant qu'il n'avait pas été étranger à un complot dirigé contre sa personne. Gourville offrit de se constituer prisonnier à la Bastille, si on consentait à ne le rechercher que sur ce fait. Son offre toucha le cardinal; il lui donna audience, et, après avoir terminé l'affaire du duc de La Rochefoucauld, l'engagea à s'attacher au service du roi, et à lui particulièrement, lui promettant de se charger du soin de sa fortune. Gourville accepta, et obtint la permission de faire connaître au prince de Condé les nouveaux engagements qu'il venait de prendre. » Mazarin tint religieusement sa promesse; il gratifia Gourville d'une pension de 2,000 écus et le dépêcha pour obtenir un accommodement avec le prince de Condé. Il eût été difficile de faire un meilleur choix pour semblable négociation, puisque l'envoyé était depuis longtemps dans les bonnes grâces du prince. Tout fut adroitement combiné. Il fut convenu que Gourville irait sans escorte à l'armée, qui était auprès d'Arras, et qu'il tâcherait de se faire prendre par les Espagnols, afin de pouvoir parler au prince sans leur donner d'ombrage. Il resta quelque temps à l'armée, fut admis à la table de Turenne, vécut dans une sorte de familiarité avec les généraux, mais ne put parvenir à se faire prendre. On le fit partir ensuite pour la Catalogne auprès du prince de Conti. Celui-ci, prévenu contre lui, « le reçut d'abord assez froidement; mais bientôt il lui donna toute sa confiance, et le fit manger à sa table, au grand étonnement des officiers généraux. Gourville, ayant été envoyé à Paris par ce prince, revint avec une commission d'intendant des vivres de l'armée. Il avoue franchement *qu'il en tira parti, et qu'un fournisseur, entre autres, lui donna* 15,000 *francs pour quelques signatures de complaisance....* »

La campagne terminée, Conti alla présider ou *tenir* les états du Languedoc. Le ministre demandait 500,000 écus, et la province ne voulait lâcher qu'un million. Mais Gourville était un homme à ressources. Il expose un plan de sa façon au cardinal; il part, et, grâce à